

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 19 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DJS 7 Subventions (4 150 euros) à 2 associations sportives locales (7^{ème}).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016, par lequel M^{me} la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à deux associations sportives du 7^{ème} arrondissement ;

Vu l'avis du conseil du 7^{ème} arrondissement en date du 3 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1 500 euros est attribuée pour l'exercice 2016 à l'association sportive scolaire du collège Jules Romain (n°D05973 / n°17363 / n°2016_00224) – 6, rue Cler (7^{ème}).

Article 2 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 2 650 euros est attribuée pour l'exercice 2016 à l'association Carte blanche 2001 (n°X07910 / n°11486 / n°2016_00089) – 24, rue de Verneuil (7^{ème}).

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant total de 4 150 euros, sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF 88001 (provision pour subvention de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

Anne HIDALGO